La situation sociale dans l'Union européenne

2004/2190(INI) - 01/02/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, PT) sur la situation sociale dans l'Union européenne. Le rapport souligne qu'avec des taux de chômage élevés qui touchent les jeunes et les femmes en particulier, l'UE semble encore très loin des objectifs qu'elle s'est fixée pour 2010 au titre de la stratégie de Lisbonne, c'est-à-dire un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi des femmes de 60 %. En effet, pour atteindre ces objectifs, il faut créer plus de 22 millions d'emplois en l'espace de cinq ans. La commission partage l'analyse de la Commission, dans son rapport sur la situation sociale de l'Union européenne 2004, suivant laquelle le chômage est une cause majeure d'exclusion sociale. Elle insiste sur la nécessité de donner la priorité et de faire face à ce problème en révisant les politiques économiques et financières actuelles, y compris le pacte de stabilité, la stratégie de Lisbonne, le marché intérieur et la politique de concurrence, et lors de l'établissement des grandes orientations économiques du sommet de printemps. Les députés demandent la création d'un «Pacte de développement et d'emploi» visant à parvenir à un taux d'emploi élevé et à créer des emplois durables de qualité.

Les députés insistent également sur la nécessité d'examiner la directive prévue sur les services sous l'angle des conséquences prévisibles pour le marché du travail et la qualité des emplois. Ils soulignent en outre l'importance du nouvel agenda de politique sociale 2006-2010, qui doit notamment contenir les objectifs clés suivants: des mesures en faveur d'un emploi stable et le respect des droits des travailleurs, l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre toute forme de discrimination, «le partage des richesses créées pour garantir l'amélioration du bien-être pour tous, ce qui suppose que les systèmes de protection sociale soient publics et universels, et pour garantir l'accès de tous à des services publics de qualité, notamment la santé, l'éducation et le logement». Parmi les objectifs se trouvent aussi des mesures visant à protéger les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, ainsi qu'une politique d'éducation et de formation axée sur les besoins de l'économie européenne. Les députés soulignent ensuite l'importance de l'éducation tout au long de la vie, à la fois une «nécessité sociale» et un «droit social».

Enfin, afin de réduire les disparités entre les États membres, le rapport insiste sur la nécessité de renforcer le budget des prochaines perspectives financières (2007-2013) et des Fonds structurels, en conciliant ainsi deux exigences fondamentales: la solidarité avec les nouveaux États membres et le soutien au développement structurel des régions actuellement moins favorisées.